

Publié le 11 juin 2020

La Soges se jette à l'eau !

La Spl de gestion des équipements du sud en Martinique, la Soges, est au cœur de l'expérimentation menée par le Ministère des sports sur les protocoles sanitaires et d'accueil dans les piscines publiques.



Suite à l'annonce du **gouvernement** sur la **possibilité pour les piscines publiques dans les départements en zone verte de rouvrir à partir du 2 juin**, le [ministère des Sports](#) a lancé un projet d'expérimentation des **protocoles sanitaires** et d'accueil des publics dans 26 équipements présélectionnés. [La Spl de gestion des équipements du sud en Martinique, la Soges](#), a spontanément fait acte de candidature auprès de l'Association Nationale des Elus du Sports (ANDES) afin que **la piscine communautaire de Saint-Esprit** fasse partie des piscines retenues. Et c'est chose faite ! C'est un équipement qu'elle exploite depuis 2018, pour le compte de son actionnaire principal, la Communauté de l'Espace Sud Martinique.

Le protocole sanitaire expérimental mis en place la Spl comprend dans son périmètre, à la fois **la piscine communautaire, une piste cyclable intercommunale constitué de 2 anneaux en site clos et un centre nautique municipal.**

La seule piscine ouverte en Martinique

L'objectif est de porter sa contribution à l'élaboration de protocoles sanitaires qui s'appliqueraient aux 6 400 bassins de pratique de la natation en France. (Source Cour des comptes 2017) et particulièrement dans les Antilles Françaises. A noter que la piscine gérée par la Spl est aujourd'hui la seule piscine accueillant du public, en Martinique.

Son directeur général, **Boris Petricien**, se réjouit d'être parmi les deux piscines ultramarines sélectionnées dans le cadre de cette expérimentation (Ndlr: la deuxième piscine est à Saint-André, La Réunion). Il pense que cette sélection est aussi un moyen de remotiver ses équipes autour de la réouverture du site mais aussi un challenge pouvant une fois de plus créer de la synergie entre eux.